

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5388**

Intitulé

Modéliste international du vêtement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Académie internationale de coupe de Paris (AICP) | Président AICP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242s Coupe, confection des vêtements

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le modéliste conçoit à partir de données (photos, dessins de mode, indications de style, cahier des charges...) fournies par le créateur (styliste, responsable de collection ou client), et à l'aide d'outils traditionnels, un modèle (patronage sur toile et/ou à plat) qui servira (de patronage) de base à la réalisation du prototype vêtement tissu, en vue de sa réalisation artisanale ou industrielle.

Ces activités sont:

Analyse des modèles selon les indications du styliste

Réalisation des toiles

Prototypage

Industrialisation du modèle

Le titulaire du certificat doit être capable :

- d'analyser le dessin du styliste afin de réaliser la toile du modèle choisi et/ou un projet à plat (1er patronage) ;
- de réaliser ou faire réaliser le prototype vêtement tissu ;
- d'effectuer les corrections ou retouches de style et d'aplomb, notamment en termes de bien-aller ;
- de réaliser le patronage définitif aboutissant au vêtement type industriel sur le plan industriel ou au vêtement du client sur le plan artisanal.
- de constituer le dossier technique de fabrication sur outils informatiques et en anglais afin de transmettre les consignes à l'unité de fabrication qu'elle soit en France ou dans un autre pays
- responsable de la liaison avec l'unité de fabrication (en France ou en délocalisation) afin d'assurer que les produits livrés seront conformes aux prototypes.
- met en place un contrôle qualité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Artisanat (Tailleur, couturière, fabrication de vêtements sur mesure)
- Industrie de prêt à porter
- Grande distribution et/ou commerce spécialisé
- Bureaux d'études et/ou de modèles indépendants
- Prestation de service (DAO, CAO, dossiers techniques...)
- Créateurs de mode
- Maisons de Haute Couture
- Free-lance : profession indépendante

Types d'emploi accessibles :

- modéliste
- responsable de bureau de modèles/chef modéliste
- visiteur contrôleur des industries des matériaux souples
- fabricant de vêtements sur mesure ou en petite série (tailleur/couturière)
- opérateur d'atelier de coupe des industries des matériaux souples

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1205 : Études - modèles en industrie des matériaux souples

B1803 : Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série

B1805 : Stylisme

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 blocs

- un examen concernant chaque bloc ainsi que la réalisation d'un cas (mise en situation de travail).
- Le stage d'application obligatoire est de 3 mois.
- un contrôle continu dont les notes sont prises en compte en cas de litige lors de l'examen final.
- Epreuve de synthèse notée par le jury d'examen : mise en situation professionnelle consistant en la réalisation complète du dossier pratique d'un modèle depuis le dessin du styliste jusqu'à la remise du dossier technique complet sous la forme d'une épreuve de durée de 35 h

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5388 - Réalisation des toiles	<p>Compétences : À partir du plan de collection et des croquis du styliste établir les bases et les transformations pour réaliser les patronages pour la mise au point des modèles. Si utilisation de bases préexistantes manquement d'outils de CAO.</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation professionnelle de réalisation pratique de toiles à partir de l'analyse découlant du bloc n° 1.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5388 - Prototypage	<p>Compétences : Superviser la réalisation du prototype et faire les retouches éventuelles pour être fidèle au dessin du styliste.</p> <p>Modalités d'évaluation : En utilisant les toiles fabriquées au bloc n° 2, réalisation/supervision et retouche des prototypes et mise au point des modèles définitifs en respectant les croquis du styliste.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5388 - Industrialisation du modèle	<p>Compétences : Gradation des toiles issues du prototypage selon les barèmes de l'entreprise. Elaborer le dossier technique complet (y compris les fiches techniques) pour permettre la fabrication industrielle des modèles</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation professionnelle utilisant les éléments réalisés dans les 3 blocs précédents pour produire un dossier prêt à l'envoi à l'unité de production.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 5388 - Analyse des modèles selon les indications du styliste	<p>Compétences : Analyser les caractéristiques techniques présentées par les croquis du styliste en interprétant le cahier des charges de la collection. Choisir la méthode la mieux adaptée, coupe à plat (CAO ou manuelle) ou moulage en fonction du niveau de la collection (diffusion ou PAP de luxe).</p> <p>Modalités d'évaluation : Analyse de dessins de mode en tenant compte de l'image de marque ou du style de produits fabriqués par l'entreprise.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	20% de membres de l'école, 80% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	20% de membres de l'école, 80% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	20% de membres de l'école, 80% de professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	20% de membres de l'école, 80% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Modéliste international du vêtement" avec effet du 07 août 2017, jusqu'au 21 juillet 2023.

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Modéliste international du vêtement" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 07 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles. La validité est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 06 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Technicien modéliste du vêtement.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Académie internationale de coupe de Paris (AICP) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Académie internationale de coupe de Paris

41, boulevard du Général Martial Valin

75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Académie internationale de coupe de Paris - 41, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris

Historique de la certification :

Ancien libellé : Technicien modéliste du vêtement (Arrêté du 06 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997)

Certification précédente : [Technicien modéliste du vêtement](#)